

**Mot de Mgr Philippe Ballot paru  
dans le fonds commun des journaux paroissiaux de Septembre 2012**

**Employer le mot « mariage » a-t-il encore un sens ?**

Un certain nombre de personnes, non négligeable, est inquiet devant les projets de loi qui ont été annoncés : légalisation du mariage homosexuel, de l'euthanasie, possibilité élargie d'utiliser l'embryon comme n'importe quel conglomérat de cellules, etc. Des limites seraient alors franchies. Bien sûr personne ne sera obligé d'utiliser la loi mais tout le monde serait touché et même blessé dans ce qui fait le fondement de sa vie et qui la structure, si un changement de loi avait lieu dans ce sens. Il y a d'autres manières de ne pas ignorer, si besoin, certaines situations, que de changer la loi. Par exemple à propos de l'orientation homosexuelle d'une personne, les députés et sénateurs pourraient modifier, sans l'avouer vraiment, la définition du mariage. En effet, si le couple formé de deux personnes du même sexe est reconnu comme un mariage par la loi, nous n'aurons plus de mot pour nommer le couple formé d'un homme et d'une femme, engagés dans la durée pour fonder une famille. Ces deux formes de couple ne peuvent se confondre. De même un embryon humain n'est pas qu'un embryon animal, l'homme est plus qu'un simple ensemble de cellules. En faisant perdre leur sens aux mots, c'est le tohu-bohu que l'on provoque, une réelle régression collective, c'est l'indifférencié qui l'emporte, et de l'indifférencié sortent toujours la violence et la loi du plus fort. Nous exposons ces inquiétudes, nous les partageons avec les élus. Nous savons que, dans l'assemblée nationale et au sénat, rejoignent cette réflexion des élus chrétiens et d'autres qui ne le sont pas, au-delà de leur appartenance à un parti. Nous souhaitons qu'ils ne soient pas dépendants, s'ils sont invités à se prononcer, d'une consigne de vote liée à leur parti. Qu'à tous les députés et sénateurs soit accordée une clause de conscience !